



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013
18 heures 30

AS/MG

N° 001595

Administration
Générale -
Convention entre la
Commune d'Apt et le
SIRTOM pour la mise
en œuvre d'une
mission d'assistance
et de conseil dans le
cadre de l'Agenda 21

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2^{ème} Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3^{ème} Adjoint), Mme Véronique GACH (5^{ème} Adjoint), M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8^{ème} Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9^{ème} Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) , M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE(Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 692 et n° 786 en date du 30 juin 2008 et du 22 décembre 2008 par lesquelles la Commune d'Apt s'est engagée dans une démarche de Développement Durable et de mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Le conseil est informé que dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, le conseil syndicat du SIRTOM de la Région d'Apt a mis en place un Programme local de prévention des déchets.

Ainsi et en application d'une délibération adoptée par le Comité Syndical en date du 4 janvier 2012, le service Communication du SIRTOM est susceptible d'apporter un appui aux structures du territoire ayant mis en place une démarche Agenda 21.

Il est proposé au conseil d'approuver une convention entre la Commune d'Apt et le SIRTOM de la Région d'Apt, portant sur la mise à disposition de la Mairie d'Apt, d'un agent titulaire

pour exercer les fonctions de suivi et de mise en œuvre du volet déchet du projet agenda 21 de la collectivité.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Prend acte et approuve, la convention de mise à disposition ci-annexée à la présente.

Mande, Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué en charge de l'Écologie pour signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**